



BULLETIN MUNICIPAL N° 18 DE BROTTÉ-LES-LUXEUIL

(mois de juillet, août et septembre 2018)

BILLET D'HUMEUR

La majorité parlementaire, petit doigt sur la couture du pantalon, n'a de cesse qu'elle fasse la sourde oreille aux revendications des élus et tout particulièrement celles du monde rural.

Et pourtant, parmi cette armée au service de Jupiter par l'entremise d'un chef d'hémicycle qui n'a rien d'un maréchal, il existe quelques anciens Maires ruraux qui ne se rappellent plus de leurs copains ! Et de fait approuvent sans crier gare la démolition de la Commune premier échelon de la démocratie.

La compétence « Eau et Assainissement », qui devait nous servir de test par rapport à la promesse d'un monde nouveau après le dégagisme de masse, ira bel et bien dans les bras de cette espèce de machin, de truc ou de bidule que l'on surnomme la Communauté de Communes.

Et non content de passer à la caisse de l'Etat pour boucler son déficit, car sur ce point c'est encore pire que l'« ancien monde », on passera encore à la caisse mais du privé (comme je l'ai maintes fois rappelé dans cette lettre) pour y jeter les sous d'une redevance à mon humble avis « véolienne ».

Ainsi va l'attaque, en règle bien sûr, de la libre administration de nos Communes et ce n'est qu'un début, rassurons-nous (même mal) !

On continuera à se battre, bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

RAPPEL

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Sommaire

Billet d'humeur, Rappel, Réunions du Conseil : page 1
Les vendanges à Brotte, Réunions du Conseil : page 2
Réunions du Conseil, La vie des Associations: page 3
Du côté du cimetière, La vie des Associations, Petits Rappels, Etat civil: page 4
Départ de Christine, La vie des Associations, Réunions du Conseil : page 5
Détente, La vie des Associations, Réunions du Conseil : page 6

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 14 septembre 2018 :

Assiette des coupes 2019 :

Sur préconisation de l'ONF et conformément au document de révision d'aménagement forestier 2006-2025 l'assiette des coupes pour l'année 2019 proposée au Conseil, se présente de la façon suivante:

- Coupes d'éclaircie : elles concernent la parcelle 1 pour 50 stères environ
- Coupes d'amélioration : elles concernent les parcelles 9 pour 170 m³, et 22 pour 180 m³
- Coupes de régénération : elles concernent les parcelles 5 pour 280 m³ (coupe définitive sur la partie nord) et 10 pour 180 m³ (coupes des taillis)
- Autres coupes : elles concernent l'extraction des frênes dépérissants ainsi que les chablis des feuillus et des résineux sur toute la forêt.

L'estimation en bois de chauffage (affouage) est de 700 stères pour l'année 2020.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Carte « Avantages Jeunes » :

Le Maire rappelle l'historique de la prise en charge de cette carte. Elle était payante en 2015 sans condition d'âge puis offerte en 2016 pour

Suite page 2

LES VENDANGES A BROTTTE

Dame Nature a bien fait les choses cette année pour nos vignes. En effet la récolte s'annonce particulièrement prometteuse et nos « vigneron » se souviendront du « Brotttais » cuvée 2018

Photos ci-dessous : la famille LAURENT aidée d'amis en plein boum !



N'est-ce pas Rol ? (*)

Alors oui, nous avons vendangé notre Bonum Brottum et nous sommes très contents de la récolte 2018.

Comme tous les amis vigneron de Brotte, cette année, nous avons été épargnés par le gel et par la grêle (On se souvient que l'an passé, notre vigne avait été gelée à 100% !).



Cette année, la récolte est magnifique, tant au niveau sanitaire que quantitatif.

Comme d'habitude, la vendange a donné lieu à une belle fiesta sous notre Pétaudière !



Parmi nos vendangeurs, nous avons eu la joie d'accueillir Joseph et Colette Franc qui semblaient ravis d'être là.

Je profite de ce petit mot pour remercier encore une fois les Brotttais de nous avoir si bien accueilli il y a 27 ans, quand nous avons démarré la Renaissance de notre petit paradis sur Courts-Sillons.

Sans penser une seule seconde qu'il y ait un lien de cause à effet, je constate depuis quelques temps une autre Renaissance qui me ravit!

Celle du village tout entier, qui affiche un dynamisme dont d'autres communes feraient bien de s'inspirer !

Merci mon cher Rol pour ton témoignage de sympathie

(*) Auteur, compositeur, interprète du group RICTUS

les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés sur la Commune. Il indique qu'il a pris la décision de permettre à tous les jeunes de 18 à 30 ans, domiciliés sur la Commune, de bénéficier également de la gratuité de cette carte et demande au Conseil d'approuver cette décision.

Décision du Conseil : CONTRE : Jean COLOMBAIN, ABSTENTION : Jean-Luc LAURENT, POUR : les 8 autres membres du Conseil

Dissolution du Syndicat de l'école de La Chapelle :

Le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal de Gestion du Groupe Scolaire de Betoncourt-lès-Brotte, Brotte-lès-Luxeuil et La Chapelle-lès-Luxeuil en date du 27 juin dernier fixant les conditions de répartition (au prorata du nombre d'habitants) de son actif et de son passif suite à sa dissolution.

En fonction de cette répartition, la Commune de Brotte-lès-Luxeuil perçoit la somme de 1.164,80 €;

Le Maire propose d'accepter cette répartition et demande que cette somme soit affectée au budget général.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Création de la Commune nouvelle Fougerolles-St-Valbert :

Le Maire expose aux membres du Conseil le projet de création d'une Commune nouvelle Fougerolles-St-Valbert à compter du 1er janvier 2019.

Il demande au Conseil de prendre acte de cette création, unanimement souhaitée par les parties prenantes, d'émettre un avis favorable au rattachement de cette nouvelle Commune à la Communauté de Communes de la Haute Comté et d'émettre un avis favorable au rattachement de cette nouvelle Commune au Canton de St-Loup-sur-Semouse.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Nomination d'un Conseiller à la Commission de contrôle des élections :

Le Maire expose aux membres du Conseil la nouvelle réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales. Pour les Communes de moins de 1000 habitants, une nouvelle commission de contrôle sera mise en place dès les prochaines élections et un Conseiller Municipal doit être désigné dans chaque Commune.

Emilien BEUGNOT propose sa candidature, le Maire demande au Conseil d'approuver celle-ci.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Rapport « Assainissement » :

Le Maire présente aux membres du Conseil le rapport annuel relatif au service public d'assainissement pour l'année 2017.

Il indique, par ailleurs, que le dernier compte-rendu de visite de la Direction des Services Techniques et des Transports et tout particulièrement du Service d'Assistance Technique (SATE), fait état d'un fonctionnement correct du système de traitement et de son parfait entretien.

Cela devrait permettre pour la Commune

Suite page 3

de percevoir une prime d'environ 2.000,00 € de la part de l'Agence de l'Eau.

Le Maire présente également un tableau sur la situation des raccordements au réseau soit 61 réalisés en 2017, 18 en 2018. A la date du 14 septembre 2018, il reste encore 22 raccordements à réaliser. Les administrés ont été relancés par la note n° 13 distribuée le 15 septembre.

Pour rappel la date limite est fixée au 7 février 2019.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

NOTE IMPORTANTE :

Il est interdit de jeter dans les eaux usées des huiles ou graisses de cuisson. Ces dernières provoquent des bouchons préjudiciables au bon fonctionnement des pompes. Merci pour votre compréhension.

Subvention du SIED :

Le Maire présente au Conseil le projet d'extension de l'éclairage public par la pose de 3 luminaires à LED pour un montant de 3.812,98 € H.T

Il convient d'approuver cette extension et de solliciter les aides financières auprès du SIED. Le maire demande au Conseil l'autorisation de signer tous les documents s'y rapportant.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Travaux en cours :

- Séparation des propriétés (Mairie et J.B DEGEORGE) avec pose d'un grillage le long du chemin qui dessert la place des fêtes
- Réparation de la porte d'accès au cimetière à réaliser courant octobre.
- L'aire de jeux fera l'objet d'une réunion courant octobre
- Une réunion avec l'architecte est prévue également en octobre.

Choix du blason de la Commune :

Le Maire fait part au Conseil des résultats de l'enquête menée auprès de tous les habitants. Il y avait trois choix possibles. 7 personnes ont sélectionné le choix « A », 44 le choix « B » et 4 le choix « C ».

Décision du Conseil : confirme le choix « B »

Route forestière de la gibecière :

Le Maire présente au Conseil un projet de travaux à réaliser pour améliorer cette route d'une longueur de 560 m (empierrage) avec une place de retournement pour un montant de 35.000,00 € HT environ et du prolongement du chemin des vignes pour un montant de 6.000,00 € H.T environ.

Une subvention de 70% peut être envisagée par l'ONF et le CRPF. Le Maire informera le Conseil sur l'évolution de ce dossier.

Situation de Pascal MOUGEOT :

Compte tenu de son état de santé il est probable que sa situation s'oriente vers la longue maladie.

Suite page 5

LA VIE DES ASSOCIATIONS

L'Amicale Brottaise & Saint Martin :

Le bric à brac :

De nombreux exposants se sont manifestés dès 7 heures du matin le 26 août pour mettre en vente divers objets qui font toujours le bonheur des « fouineurs ».



Le soleil était au rendez-vous pour la plus grande joie des organisateurs et les recettes ont été « radieuses ».

Encore un bon cru faisant définitivement oublier la mauvaise année 2016.



Nettoyons la nature :

L'Amicale Brottaise a convié les Brottais et toutes les personnes de bonne volonté à participer à l'opération « Nettoyons la nature » en partenariat avec les Etablissements E. LECLERC.



Une fois encore cette opération a permis aux participants de constater que certaines personnes sont peu soucieuses de la santé de la nature qui a pourtant bien besoin de protection. Cela est d'autant plus regrettable qu'aucune amélioration sensible n'a pu être constatée comme l'a indiqué le Président de l'association Pascal FOUILLET à « Entre-Nous ».

Un grand merci à tous les participants pour ce geste citoyen.

Suite page 4

DU COTE DU CIMETIERE

Le chemin d'accès et l'allée principale, très dégradés, ont fait l'objet de travaux de voirie afin de rendre la circulation plus aisée pour les piétons et les intervenants.



Le marché a été confié à l'entreprise Bernard GAVOILLE pour un montant H.T de 8.607,00 € entièrement financé sur les fonds propres de la Commune pour les 11/20. Les Communes de Betoncourt et de Visoncourt ont participé au

financement respectivement à hauteur de 5/20 et de 4/20.

Le portail d'accès fera, à son tour, l'objet



de travaux de réparation afin de permettre sa fermeture correctement et d'une mise en peinture.

Ces travaux seront réalisés par des bénévoles de la Commune.

Viendra, ensuite, la création d'un groupe de travail qui devrait voir le jour en octobre afin de rendre, à terme, le cimetière en con-



formité avec la législation.

PETITS RAPPELS ...

Toutes les photos ou images : google

Pour les toutous :

Une petite photo vaut mieux qu'un bla-bla de plus !

Pour les tondeurs de



pelouse :

Le dimanche après-midi laissez dormir les voisins c'est sain pour tout le monde !

Quelque chose ne va pas :

Venez plutôt voir le Maire, il a sûrement une explication à vous fournir et cela évite les ragots !



Le Préfet de la Haute-Saône a décidé de prendre jusqu'à nouvel ordre un arrêté préfectoral de mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau.

Elles concernent principalement : l'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés, jardins, à l'exception des potagers privés, les golfs, terrains de sport et stades entre 8h et 20h, de laver

les voitures hors des stations professionnelles, de remplir les piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m³, à usage privé, sauf pour les premières mises en eau des piscines construites depuis le 1er janvier 2018 d'arrosage par aspersion entre 10 h et 18 h, sauf pour les serres en période de canicule l'interdiction des vidanges et des remplissages de plan d'eau - les prélèvements dans les cours d'eau qui doivent être limités afin de ne pas accentuer le déficit hydraulique.

Attention l'amende en cas de non respect de cet arrêté peut atteindre 15.000,00 €

Le Comité des Fêtes : (suite de la page 3)

La fête du 14 juillet :

Deuxième partenariat de la Commune avec le Comité des fêtes, en attendant le « lâcher » définitif prévu pour 2019.



Suite page 5

ETAT-CIVIL

DECES :

Claude VARON le 28 septembre

DEPART :

Marie BENHAMED et Mickaël BILLARD le 1er juillet

ARRIVEE :

Hervé SIMONIN et Meghann GURY le 1er juillet

Evelyne COTTIN et Bernard LEGRAND le 1er juillet

Claude GUYOT le 3 juillet

Charline GRANDGIRARD et Alice BLAISE le 15 août

Aurélien AILLAUME le 20 septembre

UN DEPART ...

Après 42 ans de bons et loyaux services Christine FOUILLET a décidé de prendre sa retraite le 30 juin 2018.

A Brotte-lès-Luxeuil elle est arrivée au secrétariat de la Mairie le 1er avril 1983. J'ai fait la connaissance de Christine et de Pascal son mari en 1992 par Bernadette, mon épouse et comme elle, enfant du village.

C'est avec un grand plaisir que j'ai pu la retrouver quelques années plus tard comme collaboratrice le 28 mars 2014 lorsque j'ai été élu Maire de la Commune.



Sur le plan relationnel, nous fonctionnions en osmose, nous n'avons jamais eu d'échanges autres que courtois, complémentaires et respectueux l'un de l'autre.

C'était un véritable bonheur d'œuvrer pour le bien de tous les administrés en sa compagnie. Sa discrétion nous permettait de partager un certain nombre de confidences qui m'ont beaucoup aidé dès les premiers mois de mon mandat et sa disponibilité était sans faille.

Merci Christine pour ces années passées en ta compagnie.

ET UNE ARRIVEE ...

Bienvenue à Yolande SIMONIN notre nouvelle secrétaire !

Le nombre de convives pour cette année a été volontairement limité à 230 personnes.



Des animations pour les petits et les grands étaient à l'ordre du jour. Le soleil a rempli sa mission; quant à l'ambiance, après le formidable feu d'artifice, il fallait rester jusqu'à 3 heures du matin pour la sentir à peine décliner grâce à l'excellent DJ.

Le marché artisanal et gourmand :

Première manifestation du Comité des Fêtes sans l'aide de la Commune sur une idée de Nathalie VIBERT. Cette journée a rencontré un véritable succès avec 20 exposants répartis entre la place de la Fontaine et la place des Fêtes.

La participation a été exceptionnelle

Suite page 6

Place de la buvette :

Il est décidé que le lieu où la plupart des festivités du village se passe se nommera désormais « place des fêtes ».

Avis du Conseil : Unanimité

Demande d'aide d'une habitante du village :

Le Maire présente un dossier au Conseil afin de se prononcer sur une aide éventuelle.

Après discussion il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Mise à jour du registre de protection des données :

Le Maire présente le règlement européen sur la protection des données personnelles pour information. Un Délégué à la Protection des Données (DPD) doit être désigné c'est une obligation mais cela ne peut être ni le Maire ni le ou la Secrétaire de Mairie. Eu égard à la taille de notre Commune il conviendra probablement de mutualiser cette nouvelle fonction avec d'autres collectivités. Affaire à suivre.

Vente de la Cure :

Un acquéreur est fortement intéressé. Comme souhaité par le Conseil le prix de vente net vendeur est fixé à 90.000,00 €. La délimitation de propriété et le diagnostic immobilier seront réalisés prochainement.

Bien sans maître :

Les biens qui n'ont pas de maître ont vocation à appartenir aux Communes sur le territoire desquelles ils se trouvent et ne deviennent la propriété de l'Etat que dans l'hypothèse où ces collectivités auront renoncé à exercer leurs droits en la matière (loi n° 2004-809 du 13/08/2004).

Le Maire indique au Conseil qu'il va prochainement prendre un premier arrêté afin d'appréhender tous les biens sans maître à partir de l'avis de la commission communale des impôts directs.

Demande d'emploi spontanée d'un habitant de la Commune :

Il n'est pas possible pour l'instant de statuer sur cette demande tant que la situation de Pascal MOUGEOT est incertaine. Une lettre dans ce sens sera expédiée au demandeur.

Point sur la situation financière de la Commune :

A budget fonctionnement : le Maire attend la deuxième vente de bois pour se prononcer mais il indique toutefois que la situation globale est satisfaisante.

A budget investissement : le Maire précise que tout suit son cours sans surprise

Admission en non valeur :

Le Maire fait part au Conseil que Madame Lindsay REBoul est redevable de la somme d'environ 190,00 €. Malgré l'action du Trésor Public cette personne est insolvable. Il convient d'admettre cette somme en non valeur

Avis du Conseil : Unanimité

Séance du 12 Octobre 2018 :

Suite page 6

DETENTE

Mots croisés par Bernard GIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

HORIZONTAL

1. Son prénom rappelle celui d'une secrétaire. - 2. A pour dieu Eole. - 3. Onomatopée imitant le son du cor - Greffer. - 4. Son prénom rappelle celui d'une secrétaire. - 5. Code attribué à chaque établissement du système éducatif - Bœufs très anciens. - 6. Vrai. - 7. Griffonnée - Abattu. - 8. Mesurées.

VERTICAL

1. Ne connaissent de lois que leurs caprices - - 2. Parfois cendré - Abréviation liée au tourisme. - 3. Elle peut être russe. - 4. Troisième personne - Infinitif. - 5. Possessif. Spécifique au cerf. - 6. Tirée afin d'être allongée. - 7. Accompagne un prêt. - 8. Choisi. - 9. Envahis de passion. - Spécialité.

Factures d'assainissement à refaire :

Les factures de l'abonné MARTINS GONCALVES d'un montant de 84,57 € et 80,84 € pour l'année 2017 doivent être refaites pour réimputation aux noms de BRADY et MARTINS GONCALVES.

Le Maire demande au Conseil de le charger d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 673.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Vente de la Cure :

Le Maire rappelle au Conseil que Madame Tatiana COLLEONI (pacsée à Cédric GEIGER) souhaite acquérir la propriété (bâtiment et dépendances) appartenant à la Commune désignée « La Cure » au 23 Jules HUMBERT.

Le Conseil donne un avis favorable pour la cession de la propriété, fixe le prix à 90.000,00 € net vendeur, autorise le Maire à conclure l'acte

de vente et lui donne tous pouvoirs afin de signer les documents nécessaires.

Le Maire indique que le compromis de vente et l'acte de vente comportant notamment la servitude électrique d'alimentation du candélabre à proximité du bâtiment de la Cure seront réalisés chez le notaire.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Décision modificative n°3 :

Les comptes de charges à caractère général 60631 (Fournitures d'entretien), 615231 (Entretien de voirie) et 6282 (Frais de gardiennage) doivent faire l'objet d'une augmentation de crédit suite aux dépenses imprévues.

De la même façon le compte de charges exceptionnelles 673 (titres annulés) doit être augmenté en compensation de factures impayées de Madame REBOUL insolvable.

Le Maire demande au Conseil d'approuver cette décision.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

pour une première et ce 9 septembre restera gravé dans nos souvenirs.



Textes & photos de Bernard GIRE sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Permanence en Mairie : le lundi de 8h30 à 12h00 et

le mardi de 14h00 à 17h00 et sur Rendez-vous

Visitez le site internet : www.brotte-les-luxeuil.com